

resp*o*nsacte

L'impact social & territorial

Catalogue de formations 2019

Insertion sociale
Marchés publics
RSE et développement local
Valorisation des TPE/PME

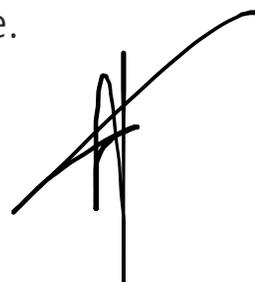


EDITO

ResponsActe est un cabinet de conseil reconnu organisme de formation dont la mission est d'accompagner les organisations publiques et privées à améliorer leur impact social et territorial.

Dans un contexte de mondialisation, chaque acteur gagne à intervenir au plus près de son territoire. Savoir reconnaître, cultiver et valoriser les richesses locales, quelles soient humaines, naturelles ou économiques, voilà l'engagement à tenir. Pour agir de manière responsable, un équilibre à trouver entre l'échelle individuelle et territoriale.

Robert Gominet,
Directeur



LES FORMATEURS

ROBERT GOMINET et PERRICK SALOMÉ, Gérants ResponsActe



Ils cumulent à eux deux une vingtaine d'année d'expérience dans le domaine de l'action sociale, la politique de la Ville et les achats responsables.

Anciens facilitateurs des clauses sociales, ils ont décidé de fonder ResponsActe pour apporter leurs expertises aux organisations de toute taille et tout secteur d'activité.

EDWIN EKUÉ, Chargé de mission RSE



Issu d'un parcours professionnel en droit de l'entreprise puis en management de la RSE, il crée le lien entre les impératifs business et l'engagement social propre à l'IAE.

Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Insertion/Environnement sur différentes opérations, il apporte un regard aussi bien juridique qu'opérationnel.

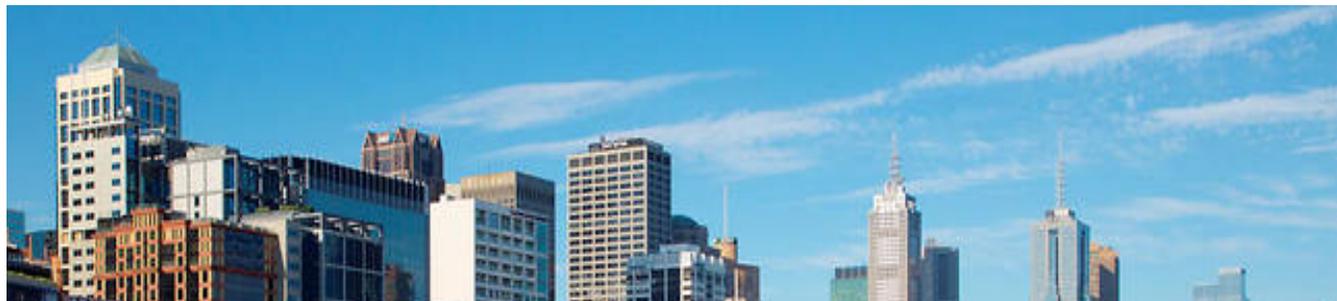
PATRICK LOQUET, Expert marchés publics



Maître de conférences en droit public, il a dès 1996, rédigé les premiers modèles de clauses sociales dans les marchés publics. Il a contribué à la formation de la quasi-totalité des facilitateurs en fonction aujourd'hui.

Depuis 2016, il forme des acheteurs publics sur la thématique de la valorisation des ressources territoriales grâce à la commande publique.

NOS FORMATIONS



- ▷ Formation 1 : Les clauses d'insertion sociale - p.3
- ▷ Formation 2 : Les marchés réservés et les marchés d'insertion - p.5
- ▷ Formation 3 : Les modes de relations juridiques et financières entre les acheteurs publiques et les SIAE - p.7
- ▷ Formation 4 : La valorisation des entreprises locales dans la commande publique - p.9
- ▷ Formation 5 : Les achats socialement responsables - p.11
- ▷ Récapitulatif - p.15
- ▷ Formule privative - p.16
- ▷ Bulletin d'inscription - p.18



1/ Les clauses d'insertion sociale

Les clauses d'insertion connaissent un remarquable essor depuis ces dernières années, ce qui se traduit à la fois par une explosion du nombre d'heures d'insertion, mais aussi par la transformation de leur forme et des activités concernées. Maîtriser ce dispositif parfois complexe, constitue **une étape importante dans la structuration d'une politique d'achats responsables**.

Objectifs pédagogiques



A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Comprendre les principes, les cadres et les déclinaisons qui régissent le dispositif
- ✓ Identifier les acteurs principaux et savoir à qui s'adresser aux moments clés
- ✓ Adapter son marché pour y inclure des dispositions sociales réalistes mais ambitieuses

Dates en 2019



19 mars
11 juin
16 septembre
2 décembre

Durée



1 jour (7 heures)

Public

Direction, Achats, RSE, RH, Commercial

Prérequis

Niveau débutant, initiation à la clause



Livrables

Supports pédagogiques fournis

Lieu

Au sein d'une de nos structures partenaires à Paris



Prix

800 € net/personne, repas inclus

Exonéré de TVA

Possibilité de prise en charge par votre OPCA





▶ **1/ Enseignements théoriques**

1.1 / L'histoire des clauses sociales d'insertion

1.2 / Le fondement juridique des clauses sociales d'insertion

1.3 / Clauses sociales d'insertion, clauses sociales, clauses diversité : les différences

1.4 / Le bilan quantitatif des clauses sociales d'insertion

1.5 / Les deux modalités de mise en œuvre du dispositif

1.6 / La mise en œuvre technique des clauses sociales d'insertion

1.7 / Marchés de travaux et marchés de services : quelles différences pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion

1.8 / Les marchés de prestations intellectuelles

1.9 / Les techniques de mutualisation et de valorisation des CDI

1.10 / Les conditions de la réussite

▶ **2/ Enseignements pratiques**

2.1 / Dimensionner son marché selon les caractéristiques de son marché

2.2 / Lever les freins internes et externes (jeux de rôle)

2.3 / Benchmarks des bonnes pratiques

2/ Les marchés réservés et les marchés d'insertion

Issus de la réforme de la commande publique, les marchés réservés et les marchés d'insertion sont plus que jamais **un puissant outil pour réaliser des achats socialement responsables** aboutis. Si leur impact social est indéniable, leurs conditions d'utilisations et leur objet peut sembler relativement complexe. Au travers de cette formation nous clarifions le sujet tant sur ses aspects juridiques que pratiques.

Objectifs pédagogiques



A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Connaître les spécificités des différents types de marchés réservés et les structures concernées
- ✓ Savoir recourir aux marchés réservés de manière pertinente
- ✓ Maîtriser le cadre juridique et les procédures à respecter

Dates en 2019



20 mars
12 juin
17 septembre
3 décembre

Durée



1 jour (7 heures)

Public

Direction, Achats, RSE, RH, Commercial

Prérequis

Connaissance de la clause d'insertion



Livrables

Supports pédagogiques fournis

Lieu

Au sein d'une de nos structures partenaires à Paris



Prix

800 € net/personne, repas inclus
Exonéré de TVA
Possibilité de prise en charge par votre OPCA





► 1/ Les marchés réservés

1.1 / Les trois catégories de marchés réservés

- Les marchés réservés handicap
- Les marchés réservés insertion
- Les marchés réservés économie sociale et solidaire (ESS)

1.2 / Les structures bénéficiaires

- Les ESAT et les entreprises adaptées
- Les structures de l'insertion par l'activité économique
- Les entreprises solidaires d'utilité sociale
- La notion de structures équivalentes

► 2/ Les marchés de service de réinsertion sociale et professionnelle

- L'objet du marché : la prestation d'insertion
- Les activités supports des prestations d'insertion
- Une procédure spécifique
- Les avantages de la procédure
- Le modèle de rédaction

► 3/ Les conditions de mise en œuvre de ces procédures

- L'anticipation
- Le sourcing
- La programmation
- La formation

3/ Les modes de relations juridiques et financières entre les acheteurs publics et les SIAE

Les acheteurs publics et les SIAE se sont rapprochés via la clause d'insertion dans les marchés de travaux. La volonté d'aller plus loin s'est vite imposée pour les organismes les plus proactifs sur la question. Par cette formation **nous levons les freins techniques et juridiques** que rencontrent les acheteurs publics.

Objectifs pédagogiques



A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Connaître les 3 modes existants et leur cadre légale
- ✓ Maîtriser les procédures liées aux différents modes
- ✓ Mettre en œuvre des relations juridiques et financières saines entre les parties

Dates en 2019



21 mars
13 juin
18 septembre
4 décembre

Durée



1 jour (7 heures)

Public

Direction, Finance, Achats, Commercial

Prérequis

Connaissance des marchés publics



Livrables

Supports pédagogiques fournis

Lieu

Au sein d'une de nos structures partenaires à Paris



Prix

800 € net/personne, repas inclus
Exonéré de TVA
Possibilité de prise en charge par votre OPCA





▶ 1/ Présentation des structures d'insertion par l'activité économique

▶ 2/ Le mode subvention

▶ 3/ Le mode marché

3.1 / Les procédures spécifiques pour les SIAE

- Le marché de services de réinsertion sociale et professionnelle
- Les marchés réservés

3.2 / Les procédures de droit commun

- Le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables
- Les MAPA entre 25 000 € et 90 000 €
- La technique des petits lots pour les appels d'offres
- Les clauses sociales et les SIAE

3.3 / Quelle méthode de travail pour mettre en œuvre ces procédures

4/ La valorisation des entreprises locales dans la commande publique

Les petites et moyennes entreprises constituent le poumon du développement local. **Favoriser l'accès des marchés à ces structures, est gage d'impact territorial et d'innovation.** Cependant la commande publique ne peut être discriminante. Il est possible avec une certaine technicité juridique de favoriser l'accès aux acteurs économiques de votre territoire.

Objectifs pédagogiques



A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Comprendre le cadre général et les restrictions juridiques aux achats « locaux »
- ✓ Savoir mobiliser à bon escient les outils à disposition issus de la réforme de la commande publique
- ✓ Construire les conditions internes à une culture de l'achat territorialement responsable

Dates en 2019



22 mars
14 juin
19 septembre
5 décembre

Durée



1 jour (7 heures)

Public

Direction, Achats, RSE, RH, Commercial

Prérequis

Connaissance des marchés publics



Livrables

Supports pédagogiques fournis

Lieu

Au sein d'une de nos structures partenaires à Paris



Prix

800 € net/personne, repas inclus

Exonéré de TVA

Possibilité de prise en charge par votre OPCA





▶ **1/ La présentation des procédures juridiques de valorisation des entreprises locales**

1.1 / Les marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables

1.2 / Les marchés en procédure adaptée et les modalités de publicité allégée

1.3 / Les marchés en appels d'offres, l'allotissement et les petits lots

1.4 / La prescription de sous-traitance aux artisans et PME

▶ **2/ Les conditions de mise en œuvre de ces procédures**

2.1 / Le sourçage et les études et échanges avec les opérateurs économiques

2.2 / La validation politique et l'implication des services

2.3 / La formation des techniciens

2.4 / L'anticipation et la programmation

5/ Les achats socialement responsables

Comment contribuer à la valorisation des ressources de son territoire via la commande publique

Depuis le 1er avril 2016, sont entrées en vigueur de nouvelles règles de la commande publique. Cette réforme conforte la préconisation faite, dans l'ancien code des marchés publics, **aux acheteurs publics de prendre en compte, pour leurs achats, les objectifs du développement durable**, en conciliant l'économie, l'environnement et le progrès social. Il y a dans les nouveaux textes, l'affirmation d'une commande publique qui puisse mettre en œuvre des achats socialement responsables. Conduire une politique d'achats socialement responsables c'est vouloir valoriser son territoire et mobiliser ses ressources.

Objectifs pédagogiques



A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Connaître l'ensemble des dispositifs contenu dans les achats socialement responsables
- ✓ Comprendre la méthodologie de travail pour mettre en œuvre de façon efficace ces dispositifs

Dates en 2019



27 et 28 mars
17 et 18 juin
23 et 24 septembre
9 et 10 décembre

Durée



2 jours (12 heures)

Public

Tout service

Prérequis

Niveau d'initiation à l'ensemble des dispositifs



Livrables

Supports pédagogiques fournis

Lieu

Au sein d'une de nos structures partenaires à Paris



Hébergement

si vous désirez dormir à l'hôtel, n'hésitez pas à nous demander les offres de nos partenaires

Prix

1600 € net/personne, les deux repas de midi inclus - Exonéré de TVA
Possibilité de prise en charge par votre OPCA





► 1 / Présentation des dispositifs

1.1/ Les clauses sociales d'insertion

Avec les clauses sociales on peut valoriser les hommes et les femmes du territoire qui connaissent des difficultés sociales et professionnelles, mais qui veulent retrouver un emploi. Fragilisés par le chômage, ces personnes ont parfois du mal à convaincre de leur bonne volonté. L'obligation faite aux entreprises de recruter dans le cadre des clauses, leur permet de surmonter la méfiance des entreprises. L'insertion peut être une condition d'exécution du marché, un critère de choix ou l'objet du marché.

La priorité c'est la diversification des secteurs d'activités et des procédures. Il ne faut plus se limiter au BTP et prendre mieux en compte les marchés de service, ne plus se limiter aux marchés publics et ne pas hésiter à « clausurer » les contrats de délégation de service public et les contrats de partenariat

1.2 / Clauses sociales d'insertion, clauses sociales et clauses diversité : quelles différences

La commande publique peut aussi vouloir valoriser les conditions de travail des salariés. Il peut être préférable de faire des clauses sociales plutôt que des clauses sociales d'insertion. Parfois on peut aussi s'interroger sur l'opportunité d'utiliser une clause diversité pour valoriser une catégorie de personnes.



1.3 / Les marchés réservés et les achats d'insertion

Les marchés réservés sont une nouveauté. Nous avons depuis 2005 les marchés réservés aux structures qui accueillent des personnes handicapées. S'ajoutent en 2016, les marchés réservés pour les structures d'insertion par l'activité économique et les structures de l'économie sociale et solidaire.

A côté des marchés réservés, il y a également la possibilité de passer des marchés de services de réinsertion sociale et professionnelle.

Il convient de bien identifier ces marchés et de comprendre les différences avec les marchés réservés.

1.4 / La valorisation des entreprises locales, artisans, petites et moyennes entreprises.

Cela peut se faire dans le respect absolu des principes fondamentaux de la commande publique (transparence des procédures, égal accès des entreprises et égalité de traitement). De nouvelles dispositions sont entrées en vigueur comme la procédure des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables, le label social, le sourçage.... Ajoutées à celles qui existaient déjà, elles viennent renforcer la capacité des acheteurs publics à valoriser les structures et les entreprises de leurs territoires.



2/ La méthodologie de travail pour assurer la mise en œuvre des dispositifs d'achats socialement responsables

2.1/ La décision politique et l'expression d'une volonté de faire

Il faut une prise de position claire de l'autorité décisionnelle de l'acheteur

2.2/ La présence d'un chef de projets achats socialement responsable ou/et d'un facilitateur

Selon la collectivité on doit s'appuyer sur un chef de projet achats socialement responsables ou/et un facilitateur

2.3/ la formation des techniciens

Il faut former tous les techniciens qui font des achats afin qu'ils aient connaissance de tous les dispositifs susceptibles d'être utilisés

2.4 / L'anticipation

L'implication techniciens au stade de l'avant projet détaillé des marchés est une nécessité absolue

2.5/ La programmation et le comité des achats socialement responsables

Il faut mettre en place une programmation très interactive des achats socialement responsable et un comité de pilotage de la démarche

RÉCAPITULATIF

Formations	Dates en 2019	Prix net/pers
1/ Les clauses d'insertion sociale	19 mars, 11 juin, 16 septembre, 2 décembre	800 euros
2/ Les marchés réservés et les marchés d'insertion	20 mars, 12 juin, 17 septembre, 3 décembre	800 euros
3/ Les modes de relations juridiques et financières entre les acheteurs publics et les SIAE	21 mars, 13 juin, 18 septembre, 4 décembre	800 euros
4/ La valorisation des entreprises locales dans la commande publique	22 mars, 14 juin, 19 septembre, 5 décembre	800 euros
5/ Les achats socialement responsables	27 et 28 mars , 17 et 18 juin, 23 septembre et 24 septembre, 9 et 10 décembre	1 600 euros

FORMULE PRIVATIVE

Vous souhaitez bénéficier d'une de nos formations juste pour vous et vos collaborateurs ?

Dans le cas de la formule privative, les conditions sont les suivantes :

Dates et devis : à convenir

Lieu : dans vos locaux

ILS NOUS FONT CONFIANCE



La formation m'a permis d'acquérir une plus grande maîtrise sur les clauses d'insertion. C'est une formation très concrète qui permet de construire une vision stratégique applicable à sa SIAE.

Nathalie VERDIER
Directrice de l'association
intermédiaire Ami Services



La formation de Responsacte sur les clauses d'insertion a bien répondu à mes attentes, les connaissances théoriques et pratiques des formateurs m'ont permis de lever des freins dans ma gestion du dispositif. Leur expérience de facilitateur offre une réelle plus value.

Dominique MACCHI
Responsable du Pôle Social, TOIT et JOIE,
entreprise sociale de l'habitat,
filiale du groupe Poste Habitat



BULLETIN D'INSCRIPTION 1/2

**-10% sur le tarif individuel
dès le 3^e participant***

Société/Organisme

Nom : _____ Activité : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Email : _____

Cochez les formation(s) souhaitées

- 1/ Les clauses d'insertion sociale 800 euros/pers
 2/ Les marchés réservés et les marchés d'insertion 800 euros/pers
 3/ Les modes de relations jur. et financ. entre les acheteurs pub. et les SIAE 800 euros/pers
 4/ La valorisation des entreprises locales dans la commande publique 800 euros/pers
 5/ Les achats socialement responsables 1600 euros/pers

Dates souhaitées (cf catalogue).....

Pour la formule privative, contactez nous pour convenir des formations choisies, dates et du devis.

Mode de règlement

Chèque bancaire à l'ordre de : Responsacte SARL

A retourner avec le bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

ResponsActe chez SARL Paris Asia, 15 rue du Sausset Tremblay-en-France -95917 Roissy Charles De Gaulle Cedex

Virement

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1020 7002 0421 2168 0756 459			BIC (Bank Identification Code) CCBFRPPMTG	
Code Banque 10207	Code Guichet 00204	N° du compte 21216807564	Clé RIB 59	Domiciliation/Paying Bank BPRIVES PARIS JOURDAIN

Dans le cas d'une prise en charge par votre OPCA, joindre un justificatif au bulletin d'inscription

Fait à :

Le :

Signature et cachet :

Formalités d'inscription

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement par chèque à l'ordre de Responsacte. En cas de facturation à un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), une demande de prise en charge doit être faite en amont de la formation et un justificatif fourni.

Dans le cas de la formule privative, à la réception de la manifestation d'intérêt, Responsacte adresse un accusé de réception. Les dates et le prix sont arrêtées en concertation avec les personnes intéressées. Le règlement ou le justificatif de prise en charge OPCA devra ensuite nous être communiqué.

A réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement (ou du justificatif de prise en charge OPCA), Responsacte adresse une confirmation d'inscription accompagnée de la convention de formation en double exemplaire dont un est à retourner signé et une facture.

A l'issue du stage, une attestation de formation est délivrée systématiquement à chaque participant au regard de la feuille d'émargement signée par le stagiaire. Toute absence à une partie du stage donne lieu à modification de l'attestation de formation mais aucun abattement de tarif n'est consenti.

Conditions d'annulation

- Du fait du stagiaire
 - L'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par ResponsActe de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation.
 - Tout stage commencé est dû. En cas de force majeure, sur justificatif, un avoir du montant de la formation sera accordé, au prorata du temps déjà passé.
- Du fait de Responsacte
 - 14 jours avant le début de la formation, si le nombre d'inscription est insuffisant au bon déroulement du stage, Responsacte se réserve le droit de l'annuler ou de la reporter.
 - Aucune indemnité ne sera versée au participant mais Responsacte procèdera au remboursement intégral de la formation, à hauteur du montant déjà perçu.

Financement des formations et fonctionnement des inscriptions

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755824775 auprès du préfet de région d'Ile-de-France.
Siret : 79812710600036 - Ces formations peuvent être prises en charge par votre OPCA.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter à rg@responsacte.fr / 06 99 90 39 77

resp@nsacte

L'impact social & territorial



Pour vous inscrire : 06 99 90 39 77 - rg@responsacte.fr - www.responsesacte.fr